

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 964-8023
Nathalie.bourbonnais@mrnf.gouv.qc.ca

(DQ2)

Québec, le 6 mai 2008

Madame Nathalie Bourbonnais
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord
818, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson
 sur la rivière Franquelin – Questions complémentaires**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs soit d'ici le 13 mai prochain compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions du 6 mai 2008 adressées au
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Secteur Faune**

Question 1 : Historique

Les activités de drave des années 1920-1960 pourraient-elles être à l'origine du refus du saumon de monter dans la rivière Franquelin à la hauteur des chutes à Thompson et de s'y reproduire ?

Question 2 : Bief court-circuité

Est-ce que le débit réservé combiné aux mesures d'atténuation et de compensation proposées par le promoteur (seuils dans le bief court-circuité, aménagement d'habitats en aval) sont satisfaisants au regard des impacts du projet sur l'anguille, le saumon et l'omble de fontaine ?

Question 3 : Bief d'amont

Trois frayères sur quatre seraient perdues dans le bief d'amont. Lors de l'audience, le promoteur s'est engagé à compenser pour ces pertes d'habitat sans avoir encore de plan de compensation précis. Quelles sont les exigences du MRNF au regard de la compensation d'habitat dans le bief d'amont ?

Dans son avis datée du 20 février 2008, le MRNF souligne « la présence vraisemblable d'anguilles en amont des chutes à Thompson » alors que le promoteur souligne « l'absence vraisemblable d'anguilles en amont » en raison de l'absence de capture (PR8.1). Quelle est la position actuelle du MRNF à ce sujet ?